AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (7)ItemJean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 30 avril 1865

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 30 avril 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation2 p. (484r, 4485v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 30 avril 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 23/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43266

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction30 avril 1865
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireDelpech, Alphonse (1821-1902)
Lieu de destinationAmiens (Somme)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Il communique à Delpech des renseignements sur le référé contre l'apposition des scellés qu'il n'a fournis qu'à Jules Favre : sa femme « a opté pour la communauté » le 24 avril et le même jour, elle a demandé que des scellés soient apposés dans l'usine sur les papiers, l'argent, les marchandises, les modèles, les matières premières, etc., demande à laquelle Godin s'est opposé par un référé. À la suite de cela, Esther Lemaire a élevé la prétention que ses droits partaient du jour de l'arrêt du tribunal sur la séparation et non du jour de la demande. Le président a renvoyé la question à l'audience du tribunal de Vervins et a laissé entendre qu'elle relèverait peut-être du tribunal qui a rendu l'arrêt. Aussi, explique Godin, ce n'est pas seulement un référé mais un nouveau procès qui commence, auquel pourrait plaider Hébert. Il lui signale qu'il écrit à Oudin-Leclère.

Mots-clés

Consultation juridique, Procédure (droit)

Personnes citées

- Favre, Jules (1809-1880)
- Hébert [monsieur]
- Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)
- Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)

Événements cités<u>Séparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)</u> Lieux citésVervins (Aisne)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 15/09/2022 Dernière modification le 31/05/2023



